

---

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Gaillac (Tarn) qui fait l'éloge du représentant Bô et demande de le conserver dans le département, lors de la séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Gaillac (Tarn) qui fait l'éloge du représentant Bô et demande de le conserver dans le département, lors de la séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 203;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23742\\_t1\\_0203\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23742_t1_0203_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

je demande que quiconque tiendra un pareil propos, soit dénoncé aux autorités compétentes, et traité comme suspect et perturbateur du repos public. Cette proposition a été délibérée au milieu des plus vifs applaudissemens. Le président a fait ensuite lecture de la rédaction suivante : la Société Populaire et republicaine de Gignac, arrête : qu'elle vote un temple à la raison et se déclare l'ennemie éternelle du fanatisme, de la superstition et du mensonge ; elle arrête de plus qu'on dénoncera comme suspect et perturbateur du repos public quiconque dira qu'en votant un temple à la raison la Société croit qu'il n'y a pas de dieu ni aucune espèce de religion. Cette rédaction, mise aux voix, a été adoptée unanimement au milieu des cris de, vive la République, vive la Montagne, vive la Convention, vive la raison. Vergnes Président, Graille secrétaire, signés.

P.c.c. MARC-PRADEL (*présid.*), GRAILHE (*secrét.*)  
[et 1 signature illisible.]

## 25

Les administrateurs du district de Gournay, département de Seine-Inférieure, rendent compte à la Convention d'une fête célébrée dans cette commune, en réjouissance de la prise d'Ostende ; et qu'au moment de la fête, une fille qui venoit de naître, fut nommée par le peuple *Victoire Ostende*. « Heureux présage ! disent-ils : Victoire Ostende croîtra, et, avec elle, nos succès. *Vive la République !* »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Gournay, 18 mess. II] (2).

« Enfin la victoire est à nous, elle est à nous, et elle ne nous abandonnera point ; les esclaves fuient devant les Républicains, *Ostende est au pouvoir des Français*.

La Renommée a peine avoit publié parmi nous cette nouvelle consolante, que tous les corps constitués, accompagnés d'un peuple nombreux se sont réunis autour de l'arbre de la liberté ; une fête subite s'est célébrée, le bulletin du 16 a été proclamé dans toutes les places de cette commune ; à ces mots chéris, *Ostende est au pouvoir des français*, les cris de Vive la République, ont été mille fois répétés.

A l'instant de la fête, un enfant qui venoit de naître a été présenté à l'officier public : est-ce une fille s'est on écrié, oui a répondu la sage-femme, qu'on la nomme Victoire Ostende, a été le refrain de toute la multitude.

Si cette époque heureuse est à jamais célèbre dans tous les coins de la France, elle doit l'être encore plus dans la commune de Gournay, *Victoire Ostende* croîtra et avec elle croîtront nos succès, *Vive la République.* »

JULIEN, RODIN, VANION  
[et 1 signature illisible.]

(1) P.V., XLI, 279. B<sup>in</sup>, 3 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) ; J. Fr., n<sup>o</sup> 667 ; M.U., XLII, 89.

(2) C 309, pl. 1201, p. 16.

## 26

La société populaire de Gaillac, département du Tarn, informe la Convention nationale que la vigilance du citoyen Bô, son empressement à voler au secours de ses frères, sa haine pour les ennemis du bien public, et la terreur qu'il répand dans les âmes noircies par le crime, les ont fait lever spontanément pour demander la conservation de ce Représentant du peuple dans le département du Tarn.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

## 27

Le comité de surveillance de Riom, département du Puy-de-Dôme, fait part d'une découverte de 360 marcs d'argenterie, que le guillotiné Rollet-Davaux avoit enfouis à 3 pieds sous terre. Il joint à la lettre d'annonce, expédition du procès-verbal des effets trouvés.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de sûreté générale (2).

## 28

La société populaire d'Hesdin, département du Pas-de-Calais, écrit de cette commune, le 17 messidor, que dans sa séance d'hier elle a juré que tant qu'il resteroit dans le voisinage de la République des troupes soldées et dirigées par des rois, elle demeureroit armée pour les pulvériser, et que tout Français qui desireroit la paix avant qu'ils fussent anéantis, seroit regardé comme l'ennemi de la patrie.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin (3).

[Hesdin, 17 mess. II] (4).

« Citoyens Représentans.

Vous triomphez de toutes les factions et de tous les dangers, les esclaves sont battus, mais le français qui voudroit la paix dans le moment actuel seroit l'ennemi de la patrie.

D'après ces principes, la Société dans sa séance d'hier a juré que tant qu'il resteroit dans le voisinage de la République des troupes soldées et dirigées par des rois, elle demeureroit armée pour les anéantir, elle a encore juré de ne désirer la paix que lorsque nous aurons pulvérisé les Tyrans qui

(1) P.V., XLI, 280. B<sup>in</sup>, 3 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) ; M.U., XLII, 89.

(2) P.V., XLI, 280.

(3) P.V., XLI, 280. B<sup>in</sup>, 2 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) ; Débats, n<sup>o</sup> 670 ; M.U., XLII, 72 ; J. Fr. n<sup>o</sup> 665 (sic pour 666).

(4) C 310, pl. 1211, p. 31.